



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU FINISTERE

Préfecture

Direction de l'animation
des politiques publiques
Bureau des installations classées

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR L'EXERCICE
DE L'ACTIVITE DE NEGOCE ET DE COURTAGE DE DECHETS**

N° NCD 29-17-004

**Le Préfet du Finistère
Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles R 541-55 à R 541-58 relatifs au négoce et au courtage de déchets ;
- VU le récépissé de déclaration préfectoral n° NCD 29-12-006 délivré le 10 mai 2012 à la société ALZEO ENVIRONNEMENT concernant son activité de négoce et de courtage de déchets dangereux et non dangereux ;

DELIVRE

à la société **ALLODIS**
(n° SIRET : 52065734700032)

dont le siège social est situé 19 rue de Trésiguidy – ZA de la Croix du Drevers à PLEYBEN (29190)

RECEPISSE de sa déclaration (renouvellement) du 20 mars 2017 relative à son activité de négoce et de courtage de déchets dangereux et non dangereux.

La validité de ce récépissé est de 5 ans à compter de la date de sa délivrance.

QUIMPER, le 21 mars 2017

**Pour le préfet,
le chef de bureau,**

Brigitte MERCIER